

06. La moto et ses risques

Dans une voiture, l'automobiliste est protégé par la carrosserie, surtout s'il a bouclé sa ceinture de sécurité. En cas d'accident, la tôle résiste. Le motard, lui, est beaucoup plus exposé. Comme protection, il n'a que son casque et ses vêtements. Un bon casque et des vêtements solides peuvent éviter bien des blessures, mais ce n'est tout de même pas une carrosserie.

Autre chose : une moto est en équilibre sur deux roues. En cas de choc, c'est la chute. Et même à faible vitesse, la chute peut avoir des conséquences graves. Le poids *La masse* de la moto suffit quelquefois pour causer des blessures. Même à l'arrêt, une moto mal béquillée qui tombe risque de blesser, par exemple, un enfant intéressé par la machine.

Le dérapage se termine souvent par une chute sur la chaussée. S'il y a une collision, le motard et son passager sont quelquefois projetés au milieu des voitures qui circulent.

Il n'est donc pas étonnant que les motards soient souvent plus blessés que les automobilistes dans les accidents. Ce n'est pas étonnant, mais cela ne veut pas dire que ce soit une fatalité contre laquelle on ne peut rien. Il y a aussi les motards qui connaissent bien les risques de la moto, qui ont bien appris à conduire et à se conduire. Ceux-là sont moins souvent blessés que certains automobilistes.

Quelques risques à connaître

On a étudié un grand nombre d'accidents pour voir ce qui s'était passé. Il est intéressant de connaître les résultats de ces études pour mieux prendre en compte les risques encourus.

Les motards sont souvent accidentés parce que les autres conducteurs ne les ont pas vus ou les ont vus trop tard. Cela se comprend : une moto est moins large qu'une voiture. On la voit moins bien, surtout de face. Pour que les autres conducteurs voient mieux les motos, il est obligatoire d'allumer les feux de croisement pendant le jour.

R.416-17 (modifié par Décret n°2007-271 du 27 février 2007)

De jour, les motocyclettes et les cyclomoteurs, doivent circuler avec le ou leurs feux de croisement allumés.

Le ministre chargé des transports fixe les conditions d'application du présent article et peut prévoir des dérogations pour les véhicules dont les caractéristiques interdisent l'utilisation permanente des feux de croisement.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article ou à celles prises pour son application est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Les motards, même s'ils ne roulent pas trop vite, vont souvent plus vite que les voitures et les camions, parce qu'ils sont moins gênés quand la circulation est dense. Les autres conducteurs ont alors tendance à croire que la moto va moins vite qu'elle ne va en réalité. De plus, ils sont souvent surpris par les accélérations rapides des motos. Ils ne s'attendent pas à les voir surgir entre les voitures. Ils ne sont pas habitués aux motos et comprennent trop tard, ou pas du tout, ce que le motard va faire. On doit se rappeler aussi que de nombreux automobilistes ont appris à conduire alors qu'il n'y avait presque pas de motos.

En étudiant les accidents de moto, on a constaté que les motards sont souvent accidentés dans certaines situations qu'il est, bien sûr, très utile de connaître.

En voici quelques-unes :

🛞 Une voiture qui déboîte :

L'automobiliste n'a pas vu la moto qui roule derrière lui. Il lui coupe la route en déboîtant pour effectuer un dépassement.

🛞 Une voiture qui tourne devant la moto qui arrive en face :

L'automobiliste attend que la voie soit libre pour tourner à gauche. Il démarre et coupe la route du motard. Soit l'automobiliste n'a pas vu le motard, soit il l'a vu trop tard, ou bien il a cru que le motard allait moins vite. Cet accident est particulièrement fréquent avec les grosses motos.

🛞 Une voiture qui tourne devant la moto qui arrive derrière :

L'automobiliste est surpris par un motard qui le dépasse alors qu'il s'est lui-même déporté à gauche avant de tourner. Il pense que personne ne peut alors le dépasser. Le motard aurait dû prévoir qu'il allait surprendre l'automobiliste.

🛞 Une voiture ralentit brusquement pour tourner :

Le motard rattrape la voiture pour la dépasser, il n'a pas encore déboîté et l'automobiliste ralentit brusquement pour tourner à droite ou à gauche.

🛞 Une voiture qui démarre au « stop » :

L'automobiliste démarre après s'être arrêté au « stop ». Il n'a pas vu le motard ou bien il a cru qu'il allait moins vite. Ces accidents se produisent souvent aux intersections en T parce que le motard a tendance à ralentir moins que pour franchir une autre intersection.

Comme pour le cas numéro 2, il arrive que l'automobiliste arrêté décide de passer, parce qu'il croit avoir le temps au moment même où le motard accélère pour ne pas trop retarder l'automobiliste.

🛞 Non respect de la priorité :

Le motard n'a pas la priorité, mais il croit pouvoir passer en accélérant. L'automobiliste est surpris par cette accélération, il s'attendait à ce que le motard ralentisse.

🛞 Trop vite dans un virage :

Le motard perd le contrôle de sa machine en prenant un virage. C'est la chute ou, pire encore, l'accident avec un véhicule qui arrive en face.